

# Cap emploi / Pôle Handicap Maintien

EMPLOYEURS	PERSONNES
Entreprises privées Fonction publique (FPE, FPH, FPT)	Salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en cours de l'être ou prêts à engager une démarche dans ce sens.

## **Accompagnement pour le maintien dans l'emploi à destination des personnes et des employeurs**

Accompagner un employeur et un salarié, agent ou un travailleur indépendant confronté à un risque de perte d'emploi ou d'activité du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et l'état de santé ; Cet accompagnement vise à identifier les solutions pour maintenir la personne sur son poste ou dans l'entreprise / établissement et d'accompagner leurs mises en œuvre.

## **Accompagnement à la reconversion professionnelle**

En l'absence de solution de maintien dans l'entreprise ou dans l'activité initiale, cet accompagnement peut se prolonger pour permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

# Cap emploi / Pôle Handicap Maintien

**Réalisation d'un diagnostic de la situation avec les parties prenantes**

**Co-construction de solutions adaptées en compensation du handicap**

Analyse du poste de travail,

Recherche de la faisabilité de solutions adaptées au regard de la problématique du salarié et des contraintes de l'entreprise

En appui d'outils internes ou externes

Accompagnement à la mise en œuvre de la solution et à la mobilisation des aides de droit commun / spécifiques

**Coordination des interventions de partenaires**

*Les portes d'entrée*

*Une démarche concertée*

*Une action complémentaire*

*La mobilisation d'aides et mesures*

# Les prestations en appui de l'expertise du Cap emploi

AIDES	Partenaires
<b>Prestations d'appuis spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Handicap Moteur</li><li>- Handicap Visuel</li><li>- Handicap Auditif</li><li>- Handicap Mental</li><li>- Handicap Psychique</li><li>- Troubles Cognitifs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Apporter un éclairage expert sur des conséquences du handicap</li><li>⇒ Evaluer les capacités fonctionnelles</li><li>⇒ Identifier les modes de compensation</li><li>⇒ Prévenir et résoudre des situations de ruptures</li></ul>
<b>Etude préalable à l'aménagement des situations de travail</b>	=> Analyser la situation de travail et identifier les solutions permettant l'adaptation du poste de travail en fonction du handicap de la personne handicapée.
<b>Prestation spécifique d'orientation professionnelle</b>	=> Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel

## Les mesures mobilisables

AIDES	PRECISIONS
Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées	Sécuriser la prise de poste (embauche, reclassement) par un accompagnement du manager / collectif du travail au handicap, un temps d'encadrement dédié.
Aide à la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi	Aide forfaitaire de 2000€
Aide à l'adaptation des situations de travail	Adaptation du poste, interprétariat, tutorat, auxiliaire prof...
Aide à l'emploi (RLH)	Compenser les surcoûts pérennes induits par le handicap d'une personne à son poste, après aménagement optimal de celui-ci
Aide à la formation dans le cadre du maintien dans l'emploi	Permettre le maintien par la qualification de la personne handicapée (CPF, CIF...)
Aide à la formation pour le maintien de l'employabilité	Actions de formation en amont de la qualification
Aide aux déplacements en compensation du handicap	Transports adaptés, aménagement du véhicule 5000 € max
Aide prothèses auditives	700€ pour une prothèse, 1400€ pour deux prothèses